Syndicat Mixte de l'Horn Eau Potable

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2022



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007 Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT



Table des matières

1.	Carac	etérisation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi.	3
	1.2.	Mode de gestion du service	3
	1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	
	1.4.	Territoire du syndicat	
	1.5.	Eaux brutes	6
	1.5.1	Prélèvement sur la ressource en eau (Eau brute)	6
	1.6.	Eaux traitées	
	1.6.1	Bilan des volumes extrapolés dans le cycle de l'eau potable en 2022	6
	1.6.2		7
	1.6.3	J	7
	1.6.4	\ 1 /	
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte	8
2.	Tarifi	cation de l'eau et recettes du service	8
	2.1.	Modalités de tarification	8
	2.2.	Recettes	9
3.	Indic	ateurs de performance	9
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	9
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	10
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	12
	3.3.1	()	
	3.3.2	1 /	
	3.3.3	1 /	
	3.3.4	J ()	
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	13
4.	Finar	ncement des investissements	14
	4.1.	Montants financiers	14
	4.2.	État de la dette du service	14
	4.3.	Amortissements	14
	4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
	1	ances environnementales du service	
	4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante a	
	cours du	dernier exercice	14
5.	Table	au récapitulatif des indicateurs	15

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau □	Communal
	Intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.): Syndicat Mixte (SM)
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production		
Transfert		
Stockage		
Distribution		

Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.): Carantec, Cléder, Henvic, Locquénolé, Mespaul, Plouescat, Plougoulm, Plouvorn, Plouzévédé, Plouénan, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Vougay, Santec, Sibiril, Taulé, Tréflaouénan, Trézilidé, Île-de-Batz.

•	Existence	d'une	CCSPL	
•	LAISICHE	u unc		

	_	
	()11	11
_	. Ou	u

✓ Non

- Existence d'un schéma de distribution \(\subseteq \text{Oui, date d'approbation}^* : \therefore \text{ Non} \) au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT

- Existence d'un règlement de service
- ☐ Oui, date d'approbation*: ☐ Non
- Existence d'un schéma directeur
- ☐ Oui, date d'approbation*: ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par Entreprise Privée.

^{*} Approbation en assemblée délibérante

Nature du contrat :

Nom du prestataire : SUEZ

• Date de début de contrat : 01 / 01 / 2016

• Date de fin de contrat initial: 31 / 12 / 2027

- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31 / 12 / 2027
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 1 avenant
 - Avenant 1Bis (22 / 08 / 2017) pour l'intégration des équipements du réservoir de Taulé, de Plouvorn ; la suppression du mécanisme de transfert du droit de déduction de la T.V.A. ; la modification de la rémunération de base.
 - Avenant 2 en cours de validation (facturation de la surtaxe syndicale par le SM Horn).

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert environ 41 102 habitants au 31/12/2022 (41 000 au 31/12/2021).

1.4. Territoire du syndicat

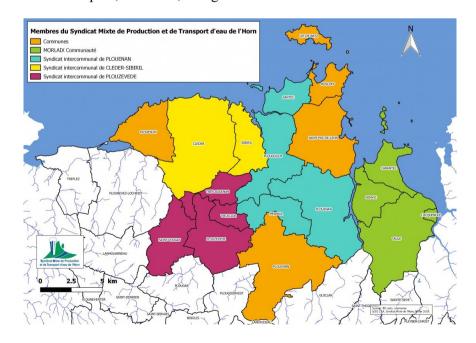


Le syndicat est composé de :

- 9 membres directs : Carantec, Henvic, Île-de-Batz, Locquénolé, Plouescat, Plouvorn, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon et Taulé.
- 3 syndicats : Syndicat de Cléder-Sibiril, syndicat de Plouzévédé et syndicat de Plouénan.

Les syndicats sont des structures permettant à plusieurs communes d'exercer des compétences en commun :

- Syndicat de Cléder-Sibiril : Cléder et Sibiril.
- Syndicat de Plouzévédé : Plouzévédé, Saint-Vougay, Trézilidé et Tréflaouénan.
- Syndicat de Plouénan : Mespaul, Plouénan, Plougoulm et Santec.



La répartition des abonnés et des habitants sur le territoire du syndicat est la suivante :

Membres du syndicat de l'Horn	Nombre total de communes au 31/12/2021	Nombre total de communes au 31/12/2022	Nombre d'abonnés estimés	Population INSEE 2020
Île-de-Batz	1	1	709	450
Plouescat	1	1	2 785	3 522
Plouvorn	1	1	1 431	2 879
Roscoff	1	1	2 970	3 362
Saint-Pol-de-Léon	1	1	4381	6 743
Morlaix Communauté : Carantec Henvic Locquénolé Taulé	4	4	5 766	3 212 1 224 799 2 878
Syndicat de Cléder-Sibiril : Cléder Sibiril	2	2	3 348	3 635 1 182
Syndicat de Plouzévédé : Plouzévédé Saint-Vougay Trézilidé Tréflaouénan	4	4	1 813	1 775 887 401 523
Syndicat de Plouénan : Mespaul Plouénan Plougoulm Santec	4	4	4 651	932 2 539 1 774 2 385
Total	19	19	27 854	41 102

Le syndicat de l'Horn réalise aussi de l'achat et de la vente en gros avec les structures suivantes :

Achat et vente d'eau	2021	2022
SMI - Landivisiau (achat et vente)	1	1
Morlaix Communauté (achat et vente)	1	1

1.5. Eaux brutes

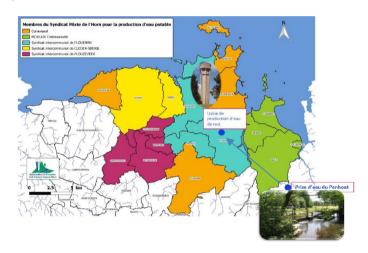
1.5.1. Prélèvement sur la ressource en eau (Eau brute)



Nature	Localisation	Débits nominaux (m³/j)	Prélèvement annuel 2021 (m³/an)	Prélèvement annuel 2022 (m³/an)	Variation en %
Prise d'eau de surface	Taulé – prise d'eau de Penhoat	12 000 (1)	2 829 964	2 774 443	- 2,0 %
Lagunes	Entrée Usine du Rest à Plouénan	-	2 810 381	2 890 247 (2)	+ 2,8 %

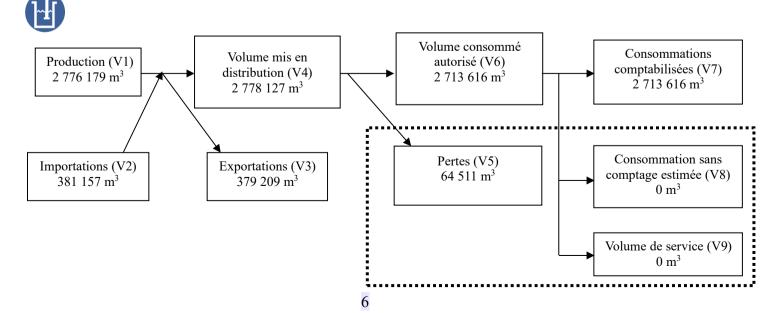
⁽¹⁾ Débit de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP du 16 / 03 / 2016

L'eau brute prélevée dans le Coatoulzac'h (ou Penhoat) est ensuite transférée vers deux lagunes de stockage située à proximité de l'unité de traitement d'eau potable du Rest à Plouénan. Il existe donc une différence entre le volume prélevé au niveau de la prise d'eau et le volume prélevé dans les lagunes en raison du phénomène de stockage/déstockage dans les lagunes. De plus, en 2022, il y a eu un prélèvement exceptionnel autorisé sur des ressources souterraines complémentaires.



1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes extrapolés dans le cycle de l'eau potable en 2022



⁽²⁾ Dont un prélèvement exceptionnel (forage et captage) de 107 899 m³

La différence entre le volume d'eau brute prélevé dans les lagunes (2 890 247 m³) et le volume produit (2 776 179 m³) correspond au volume nécessaire au fonctionnement de l'usine du Rest soit 114 068 m³ en 2022. Ce besoin représente 3,9 % du volume d'eau brute prélevée.

1.6.2. Achat et vente d'eau en gros (extrapolation)



Achats et ventes d'eau	Volume durant l'exercice 2021 en m ³	Volume durant l'exercice 2022 en m ³	Variation des volumes en %
Achat Landivisiau (SMI)	173 182	312 525	+ 80,5 %
Achat Morlaix	129 527	68 632	- 47,0%
Total importation (V2)	302 709	381 157	+ 25,9 %
Vente Landivisiau (SMI)	21 384	174	- 99,2%
Vente Morlaix	183 672	379 035	+ 106,4 %
Total exportation (V3)	205 056	379 209	+ 84,9 %

La répartition (vente - achat) est de - 1 948 m³ en 2022 (- 97 653 m³ en 2021).

Volumes extrapolés vendus aux membres du syndicat



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Variation en %
Île-de-Batz	48 547	46 500	- 4,2 %
Plouescat	270 932	258 637	- 4,5 %
Plouvorn	185 394	182 081	- 1,8 %
Roscoff	287 815	322 913	+ 12,2 %
Saint-Pol-de-Léon	424 764	417 351	- 1,7 %
Morlaix Communauté (Carantec, Henvic, Locquénolé, Taulé)	615 470	561 491	- 8,8 %
Syndicat de Cléder-Sibiril	325 379	350 060	+ 7,6 %
Syndicat de Plouzévédé (Saint Vougay, Plouzévédé, Trézilidé, Tréflaouenan)	183 960	189 543	+ 3,0 %
Syndicat de Plouénan (Plouénan, Mespaul et Plougoulm et Santec)	396 545	463 374	+ 16,9 %
Total vendu aux membres du syndicat de l'Horn	2 738 806	2 791 950	+ 1,9 %

Volume consommé autorisé (extrapolation)



	Exercice 2021 en m³/an	Exercice 2022 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 745 627	2 713 616	- 1,2 %

1.7.Linéaire de réseaux de desserte



Le linéaire du réseau de canalisations de transport d'eau potable est de 122,55 kilomètres au 31/12/2022 (122,5 au 31/12/2021).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facturation aux adhérents et aux tiers conventionnés est composée de 2 parts fixes :

- 1 part revenant à la collectivité et fixée par délibération,
- 1 part revenant au délégataire et fixée par une tarification de base indexée.

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023				
Part de la collectivité	Part de la collectivité					
Part proportionnelle (€ HT/m³)						
Prix par habitants	5,00 €/hab	5,00 €/hab				
Prix au m³ pour les adhérents Eau + BV hors GEMA*	0,24 €/m³	0,27 €/m³				
Prix au m³ pour les adhérents Eau	0,18 €/m³	0,21 €/m³				
Part du délégataire (en cas de délégation	n de service public)					
Part proportionnelle (€ HT/m³)						
Prix au m³	0,3961 €/m³	0,4390 €/m³				
Taxes et redevances						
Taxes						
Taux de TVA	-	5,5 %				

^{*}BV = Actions Bassin Versant et GEMA = GEstion des Milieux Aquatiques

La délibération du 02/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixe les tarifs du service d'eau potable. Depuis le 1^{er} janvier 2023, les services du Syndicat mixte de l'Horn sont assujettis à la TVA (taux réduit de 5,5%).

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

mensuelle

La facturation est effectuée avec une fréquence

■ trimestrielle



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau	850 930	857 074	+ 0,7 %
Total recettes de vente d'eau	850 930	857 074	+ 0,7 %
Recette de gestion courante	18 770	12 386	- 34 %
Autres recettes (subvention et p. exceptionnel)	29 093	29 221	+ 0,4 %
Total autres recettes	47 863	41 607	- 13,1 %
Total des recettes	898 793	898 681	0 %

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau	1 177 274	1 265 437	+ 7,5 %
Total recettes de vente d'eau	1 177 274	1 265 437	+ 7,5 %
Recettes liées aux travaux	-	-	-
Autres recettes (produits accessoires)	1 600	1 312	- 18,0 %
Total autres recettes	1 600	1 312	- 18,0 %
Total des recettes	1 178 874	1 266 749	+ 7,5 %

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 2 028 177 € (2 122 511 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	12	0	13	1
Paramètres physico-chimiques	26	2	13	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5 000 habitants ou produit plus de 1 000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	92,3 %	92,3 %

La non-conformité concerne le dépassement suivant :

Non-conformité physico-chimique sur le paramètre ESA-métolachlore sur l'usine du Rest avec une valeur de $0,13~\mu g/l$ pour une valeur limite de qualité à respecter de $0,10~\mu g/l$. Toutefois ces non-conformités ne présentent pas de risque sanitaire lié à l'ingestion de l'eau car la concentration mesurée $(0,13~\mu g/L)$ reste inférieure à la valeur sanitaire maximale établie par l'ANSES à $510~\mu g/L$.

3.2.Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAU	IX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été o	btenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	100 %	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été de la contraine de la cont			X
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point		-
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux TOTAL (indicateur P103.2B)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

⁽³⁾ non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3.Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	99,2 %	98,0 %
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	99,1 %	97,7 %

L'obligation contractuelle pour le délégataire est de maintenir un rendement supérieur à 92 %.



Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,4 m³/j/km.



Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 1,4 m³/j/km.

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements.

Il n'y a pas eu récemment de renouvellement des canalisations, du fait notamment que le réseau n'est pas un réseau de distribution mais de transport.

3.4.Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80%.

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	359 786	162 934
Montants des subventions en €	-	24 662

4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 265 000	1 165 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en intérêts	31 529	27 574
	en capital	58 471	72 426

4.3.Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de 609 202 €.

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Extension du stockage sur l'usine du Rest (Opération n°87)	326 585	-

4.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programmation travaux 2023 : modification centrifugeuse, plateforme stockage cuve javel, revêtement intérieur décanteur, stockage CA en poudre, renouvellement pompes et automates	2023	619 560

5. <u>Tableau récapitulatif des indicateurs</u>

		Exercice 2021	Exercice 2022
Indicateurs descripti	fs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	-	41 102
Indicateurs de perfor	mance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	88,9 %	92,3 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	99,2%	98 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,53	1,4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,53	1,4
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	-	-
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%